

# INFORMATION URGENTE

## OPÉRATION SPÉCIALE DE DÉMOUSTICATION



Le moustique *Aedes albopictus*, dit « **moustique tigre** » est capable de transmettre la dengue, le chikungunya ou le Zika après avoir piqué une personne infectée par ces maladies. Afin de prévenir la transmission locale de ces maladies autour des cas identifiés, l'Agence régionale de santé Île-de-France a mandaté l'opérateur :

**A.R.D (Agence Régionale de Démoustication)**

pour réaliser les traitements préventifs de démoustication nécessaires à la prévention de ce risque. Cette mesure est prise en application de l'article R.3114-9 du Code de la santé publique.

### COMMUNE DE **Fontenay-sous-Bois et Vincennes**

Nous vous informons qu'une opération de démoustication aura lieu le **17/10/2023** entre **1 h00** et **4 h00** du matin

(Dans la nuit du **lundi 16** au **mardi 17 octobre 2023**)

Les produits utilisés sont à base d'un pyréthrénoïde ou de pyréthrines naturelles, couramment présentes dans les produits domestiques et dûment homologués pour cette application. Ces produits peuvent entraîner une gêne ou irritation transitoire, cutanée ou respiratoire, en particulier chez les personnes sensibles ou allergiques, sans gravité.

Aussi, pour vous prémunir de ces inconvénients éventuels, nous vous recommandons de :



**rester chez vous** durant toute la durée de l'intervention et de **garder les fenêtres fermées** jusqu'à une heure après la fin de celle-ci ;



**rentrer les jouets** et tout **objet** pouvant être utilisé par des enfants, les **vêtements**, les **animaux domestiques** et leurs gamelles et **couvrir les bassins** ;



**ne pas vous approcher** de l'engin de pulvérisation ;



**attendre 3 jours pour consommer les fruits et légumes du jardin**, après les avoir lavés.

En cas d'apparition de sensation de brûlure, toux, vertige, maux de tête ou nausées, contactez votre médecin traitant ou le Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (CAPTV) : **01 40 05 48 48**.

Les agents applicateurs porteront des équipements de protection spécifiques en raison de leur exposition immédiate et prolongée au produit.

**Plus d'information** : Agence régionale de santé Île-de-France - [iledefrance.ars.sante.fr](http://iledefrance.ars.sante.fr)

**Contact de l'opérateur** :

**[g.jakerian@ard-demoustication.fr](mailto:g.jakerian@ard-demoustication.fr)**

**ATTENTION : La zone de traitement est limité à un rayon de 150 mètres.**

Dans le cadre de cette démoustication, si vous souhaitez que cette démoustication ait lieu dans votre jardin, nous aurons besoin de votre autorisation. Ainsi, dans ce cas, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse suivante : « [g.jakerian@ard-demoustication.fr](mailto:g.jakerian@ard-demoustication.fr) » avant le lundi 16 octobre 14h00 en précisant vos coordonnées et votre adresse en précisant en mentionnant que vous souhaitez que cette démoustication ait bien lieu. Si vous faites bien parti de la zone de traitement, nous vous rappellerons pour confirmer le traitement selon votre situation. Merci d'avance.